

# Luttez contre les myiases à *Wohlfahrtia magnifica*

Conseils bovins, 2<sup>ème</sup> édition

## Maladie

Maladie due aux **larves** de la mouche *Wohlfahrtia magnifica*, qui se développe par temps chaud et sec, à partir d'édébut mai. Ces larves sont déposées directement sur les animaux par la mouche adulte. Celle-ci est **attirée par tout écoulement de liquides physiologiques** (sang, sérosité, sécrétions vulvaires), ce qui explique les principales localisations des lésions : *vulve, nombril, plaies de bouclage ou d'écornage*. Les larves sont tassées les unes contre les autres et **s'enfoncent profondément dans les tissus**.



## Prévention

**A la sortie des animaux (début mai au plus tard)**, et pour une protection devant **couvrir les périodes risquées (mise-bas, écornage...)**, la prévention passe par l'application **d'un protocole complet (a et b)**:

### a. Maitrise des facteurs de risque

Rentrer ou protéger les animaux présentant des facteurs de risque à la période d'activité des mouches :

- **Chaleurs**
- **Mises bas** : risques sur les mères au niveau vulvaire et sur les veaux au niveau du nombril
- **Bouclage et écornage** : utilisation de pommades désinfectantes et cicatrisantes sur les boucles et les plaies d'écornage

### b. Protection corporelle

Antiparasitaire externe ou insectifuge naturel pour protection corporelle

**De la sortie** Destruction des premières générations

### ANTIPARASITAIRE EXTERNE Deltaméthrine Pour On

Dose : de 100 mg/animal à 112,5 mg/100 kg  
(maximum 563 mg/animal)  
BUTOX® - DELTANIL® - VERSATRINE® - SPOTINOR® -  
BUTOX® 50/MILLE ASPERSION  
Fréquence : toutes les 4 semaines

**Mi juin**

**Protection et diminution des attaques, uniquement lors des périodes risquées (mise-bas, écornage...)**

**à fin octobre.**

### ANTIPARASITAIRE EXTERNE ou REPULSIF

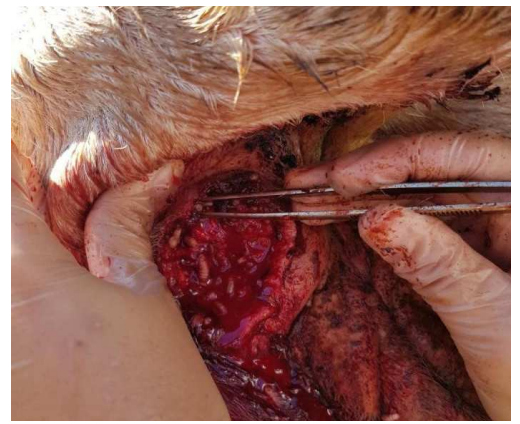
Lors de mise-bas à cette saison appliquer un antiparasitaire externe sur les mères et un répulsif sur les veaux (en insistant au niveau abdominal autour du nombril).

Idem ci-contre + Répulsif : OXYLIS® : 40-50 ml par bovin  
Fréquence : toutes les 3 semaines



# Traitement

Les **antiparasitaires externes**, habituellement indiqués contre les myiases, **sont efficaces aux doses normales d'emploi, à condition d'entrer en contact avec les larves**. Pour une bonne efficacité du traitement, il faut donc :



En cas de plusieurs couches de larves, pour que le produit aille profondément, retirer les premières larves à la pince (éviter le curetage qui abîme les chairs, et ne pas laisser au sol des larves, au risque de favoriser la poursuite du cycle de développement de la mouche). **Appliquer la dose de produit préconisée** par le protocole d'emploi, directement sur la lésion et les larves. Si possible utiliser une famille différente de celle utilisée en prévention : PHOXIME (SEBACIL®)

**Le lendemain, vérifier la disparition de toutes les larves mortes** au fond des blessures et cavités creusées. Si nécessaire, **extraire manuellement, à la pince, les larves mortes restantes** pour éviter les surinfections (avec rentrée conseillée des animaux). **Appliquer une préparation favorisant l'hygiène et l'évolution favorable de la plaie** : Antiseptiques et cicatrisants disponibles sous de multiples formes.

En fonction de la conduite d'élevage, chaque exploitation a des besoins particuliers. Votre vétérinaire pourra vous aider à déterminer le protocole le plus adapté à votre situation.

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE

### pour l'utilisateur :

Port de gants solides, d'un masque, Utilisation par pulvérisation et des pédiluves dans un espace aéré.

### pour les animaux :

Respect des doses, Respect des précautions d'emploi en fonction du stade de gestation, Respect des délais d'attente.

### pour l'environnement :

Traitement loin des cours d'eau

### pour les inséminateurs :

En cas de pulvérisation, pas de traitement dans les 3 semaines précédentes les chantiers



Le COPIL Wohlfahrtia (Comité de Pilotage) regroupe depuis fin 2016 les professionnels de l'élevage et de la santé animale des zones atteintes. Il est un organe décisionnel qui permet de donner les orientations techniques. Il pilote les essais, définit les protocoles de lutte collective et conduit la stratégie de communication.

Fiche élaborée par le COPIL Wohlfahrtia, piloté par la FRGDS Nouvelle-Aquitaine ; avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Crédit Agricole

